

Nombre de membres	16
Membres présents	12
Pouvoirs	0
Exprimés	12
Oui	12
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20241211-DEL-2024-75-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre, le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Laurent PAQUET, Président.

Date de la convocation : 5 décembre 2024

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN
Gilles MATINAUD - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy
TOUZET - Sébastien VINCENT.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2024-75

OBJET : PROGRAMME FORÊT D'AVENIR CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CNPF NOUVELLE-AQUITAINE

Monsieur le Président informe que dans le cadre du Programme pilote pour une forêt d'Avenir, initié par le PETR du Pays Monts et Barrages et intégré dans la stratégie locale de développement du territoire Monts et Barrages pour la période de programmation européenne 2021-2027, le PETR a demandé au CNPF Nouvelle-Aquitaine de mettre en place des actions forestières spécifiques, en complément de l'animation territorialisée mise en place depuis le 2 mai 2024.

Ces actions portent essentiellement sur la sensibilisation des élus du territoire à la gestion durable de la forêt privée.

Il est proposé de formaliser ce partenariat par la signature d'une convention (Cf. convention annexée à la présente délibération).

Celle-ci a pour objectif de préciser les actions qui seront menées sur les deux années du programme et les conditions de leur mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent à l'unanimité, le projet de convention présenté, autorisent le Président à la signer et disent que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal du PETR.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Laurent PAQUET**